

COMMUNE DE HERBITZHEIM
Département du Bas-Rhin
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire
Nombre de membres en exercice : 18

Membres présents : 14

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
M. PADRIXE Adjoint,
Mmes KOEPEL, MULLER, SCHMITT, STEINER
MM. HUMBERT, KNIPPER, PEISSEL-SARAGOZA, ROGER, RUFF, WITTMANN

Absence excusée avec procuration : 3

Mme HERTER pour Mme SEBAA
M. GILGER pour M. KUFFLER
M. BUHA pour M. PEISSEL-SARAGOZA

Absence excusée : 1

Mme KRAU

Absence non excusée : 0

Secrétaire de séance : M. PADRIXE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent.
2. Achats de deux terrains, rue de la Sarre, par la commune.
3. Revalorisation des loyers communaux Rue de l'école, Rue de Kalhausen, Rue de Keskastel.
4. Création de deux emplois d'ouvriers.
5. Remboursement des frais de carte grise pour le nouveau véhicule.
6. Devis pour installation d'une pompe à chaleur dans la salle du Physic Club.
7. Devis pour installation du système de chauffage des logements rue de la Rhode.
8. Devis pour installation de panneaux photovoltaïques aux Tilleuls.
9. Devis pour installation de cloches électroniques pour les deux clochers du village.
10. Délibération pour le poste d'une adjointe.
11. Délibération sur le nombre d'adjoints.
12. Infos diverses

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à la majorité et trois abstentions :
M. PEISSEL-SARAGOZA, Mme ORDITZ, M. RUFF.

2. Achats de deux terrains, rue de la Sarre, par la commune (délibération n°2024-48)

M. le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrain cadastrées 12-107 (1,89 ares) et 12-109 (1,86 ares), appartenant à Duhamel Florine, née Muller. L'acquisition se fait pour un montant total de 168,75 €.

Le conseil municipal accepte cette acquisition à l'unanimité.

3. Revalorisation des loyers communaux Rue de l'école, Rue de Kalhausen, Rue de Keskastel (délibération n° 2024-49)

M. le Maire, invite les conseillers à délibérer sur la revalorisation de loyers à effet du 1^{er} juillet 2024. (Tableau joint ci-dessous). Ces loyers sont révisés selon l'indice de référence IRL T1 2024 (3,5%) publié par l'INSEE.

Le conseil municipal approuve ces loyers à l'unanimité.

7 rue de l'école	KNIPPER Gilbert	347,04 €
7 rue de l'école	STEINER Christian	486,29 €
7 rue de l'école	REEB Stéphane & Carine	457,37 €
19 rue de Kalhausen	KOEPPEL Emmanuel	471,29 €
20 rue de Kalhausen	MOUGEOT Christelle	553,77 €
8 rue de Keskastel	FISCHER Fabrice	345,97 €

4. Création de deux emplois d'ouvriers (délibération n° 2024-50)

M. le Maire propose au conseil municipal la création possible de deux emplois d'ouvriers communaux.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à la majorité et une abstention : M. RUFF.

5. Remboursement des frais de carte grise pour le nouveau véhicule (délibération n° 2024-51)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais avancés par M. KUFFLER pour la carte grise du nouveau véhicule de la commune. Le montant s'élève à 215,76 €.

6. Devis pour installation d'une pompe à chaleur dans la salle du Physic Club. (délibération n°2024-52)

M. le Maire présente au conseil un devis pour une pompe à chaleur (CHAUFFAGE MICHEL 14 630 € HT) et un devis pour son raccordement (MEIH 1 638,88 € HT) pour un montant total de 16 268,88 € HT. Le conseil municipal approuve ces deux devis à l'unanimité.

7. Devis pour installation du système de chauffage des logements rue de la Rhode

(délibération n° 2024-53)

M. le Maire présente aux conseillers les devis réalisés par l'entreprise SCHAEFER pour le système de chauffage des nouveaux logements rue de la Rhode :

Quatre chaudières gaz : 19 885,36 € HT

Raccordement : 720 € HT

Plancher chauffant : 12 216 € HT

Montant total : 32 821,36 € HT

Le conseil municipal valide ces montants à l'unanimité.

8. Devis pour installation de panneaux photovoltaïques aux Tilleuls. (délibération n°2024-54)

M. le Maire présente aux conseillers le devis réalisé par BH ELECTRICITE pour l'installation de panneaux photovoltaïques au Tilleuls. Le montant s'élève au maximum à 44 619 € HT.

Le conseil municipal approuve ce montant à l'unanimité.

9. Devis pour installation de cloches électroniques pour les deux clochers du village

(délibération n°2024-55)

M. le Maire présente aux conseillers le devis de la société PHOENIX pour l'installation de cloches électroniques pour les deux clochers du village. Le montant s'élève à 9 040,08 € HT.

Le conseil municipal approuve ce montant à l'unanimité.

10. Délibération pour le poste d'une adjointe (délibération n° 2024-56)

M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'adjointe de Mme ORDITZ.

Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

10 contre le maintien de Mme ORDITZ sur son poste d'adjointe.

6 pour son maintien.

1 abstention.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à la majorité.

11. Délibération pour le nombre d'adjoint. (délibération n° 2024-57)

M. le Maire propose au conseil municipal de passer le nombre d'adjoints à deux.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

12. Infos diverses

Pas d'informations supplémentaires.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 25 juin 2024

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		Le secrétaire : M. PADRIXE	
-----------------------	--	----------------------------	--